

Calendrier électoral

Vous trouverez ci-dessous les principales dates à retenir dans le cadre du calendrier électoral municipal.

Avis public d'élection	8 septembre
Période de dépôt des déclarations de candidature	Du 19 septembre au 3 octobre, 16 h 30
Dernier jour pour les propriétaires uniques et les occupants uniques pour transmettre à la municipalité un écrit signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt	28 septembre
Dernier jour pour les copropriétaires et les cooccupants pour transmettre à la municipalité une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale avant son dépôt	28 septembre
Dépôt de la liste électorale	3 octobre
Commission de révision	14 octobre, 19 h à 22 h
Commission de révision	16 octobre, 14 h 30 à 17 h 30
Commission de révision	20 octobre, 10 h à 13 h
Jour de vote par anticipation	26 octobre, 12 h à 20 h
Jour du scrutin	2 novembre, 10 h à 20 h



Poser sa candidature à un poste électif

Des gens de tous les horizons décident de poser leur candidature à un poste électif, dans la volonté d'agir directement sur les destinées de leur collectivité.

Avant d'entreprendre une démarche en politique municipale, il est important de faire l'analyse de ses qualités et de son profil et de bien saisir le rôle d'un élu municipal. Les personnes sensibles aux enjeux collectifs, qui possèdent un sens de l'écoute et qui ont le désir de s'engager possèdent d'emblée des qualités-clés recherchées chez les élus.

POSTES À COMBLER

- **Maire ou Mairesse**

→ **Conseiller ou conseillère**
DISTRICT 1, DE LA BAIE

→ **Conseiller ou conseillère**
DISTRICT 2, DES SABLES

→ **Conseiller ou conseillère**
DISTRICT 3, DES COTEAUX
- **Conseiller ou conseillère**
DISTRICT 4, DE LA VALLÉE

→ **Conseiller ou conseillère**
DISTRICT 5, DU BERCEAU

→ **Conseiller ou conseillère**
DISTRICT 6, DU DOMAINE

DÉPOSER UNE CANDIDATURE

Toute personne intéressée à occuper un poste électif doit obtenir une trousse de mise en candidature, soit en version papier, en se présentant à la mairie durant les heures d'ouverture, ou en version électronique, en en faisant la demande à l'adresse elections2025@sjdl.qc.ca ou sur le site www.sjdl.qc.ca/elections. Le processus est entièrement confidentiel.

Une fois la candidature complétée, le président d'élection doit procéder à l'acceptation de la production de la déclaration de candidature. À cette étape, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec lui afin d'officialiser la candidature. Celle-ci devient alors publique.

PRENDRE RENDEZ-VOUS :

elections2025@sjdl.qc.ca ou 450 623-1072, poste 221.

- Au 1110, chemin Principal
- Du 19 septembre au 3 octobre, 16 h 30.
- Du lundi au jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h, le vendredi de 10 h à 12 h. Le vendredi 3 octobre, de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

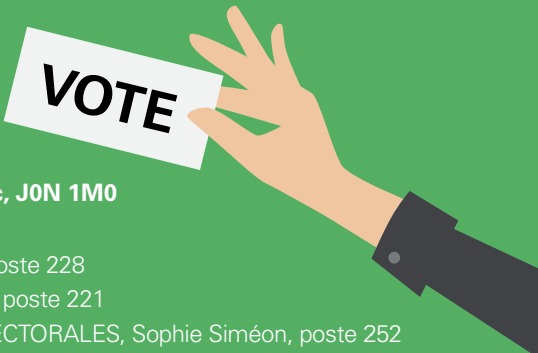
Les candidats devront obligatoirement assister à une soirée de formation, le 6 octobre, en présentiel à 19 h.

Coordonnées

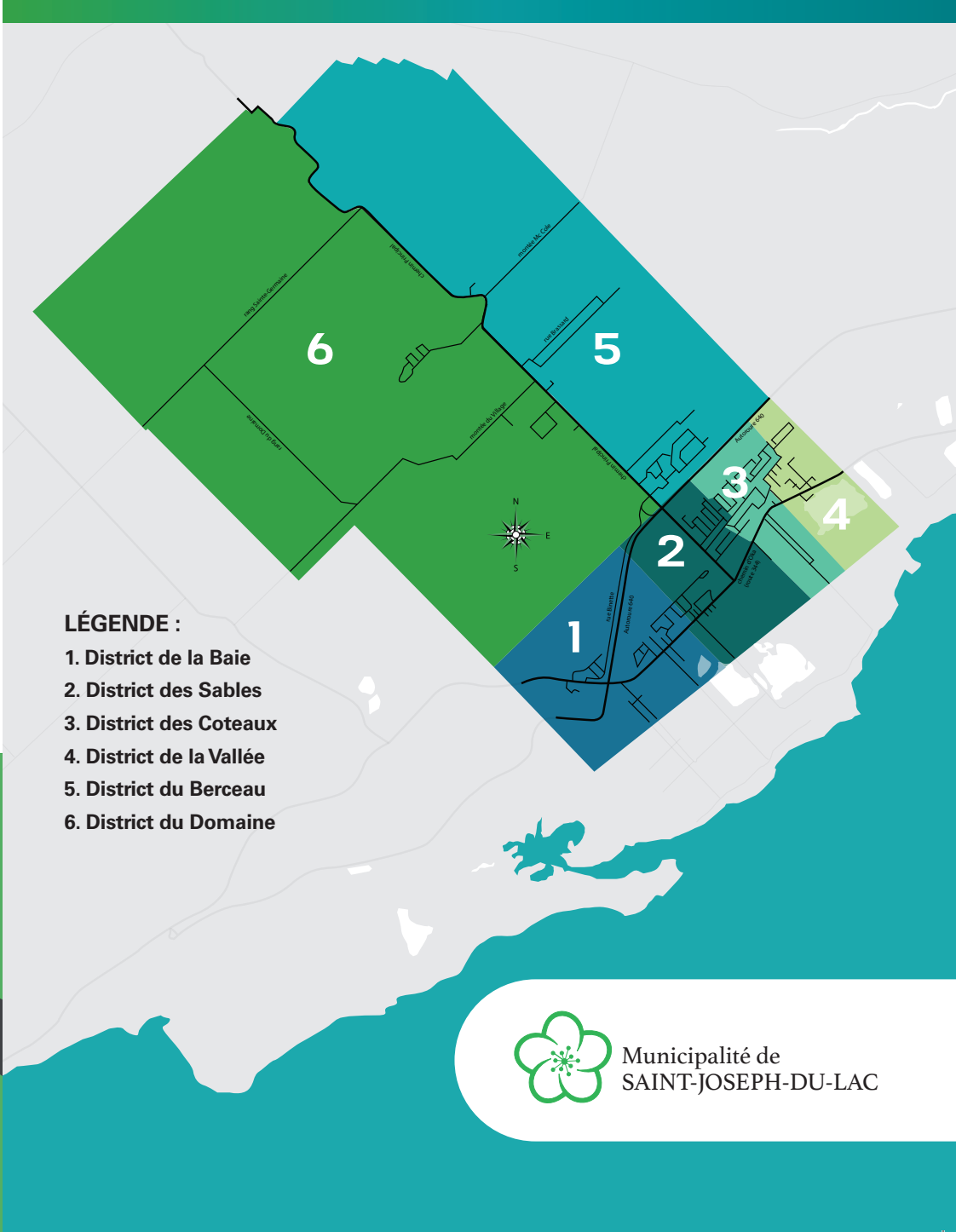
BUREAU D'ÉLECTION :
1110, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0
450 623-1072

PRÉSIDENT D'ÉLECTION, Stéphane Giguère, poste 228
SECRÉTAIRE D'ÉLECTION, Sylvie Lamontagne, poste 221
FINANCEMENT POLITIQUE ET DÉPENSES ÉLECTORALES, Sophie Siméon, poste 252
COMMUNICATIONS, Sarah-Maude Boyer, poste 233

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : Rendez-vous au www.sjdl.qc.ca/elections.



Élection municipale 2025



Mot du président d’élection

Chers citoyens de Saint-Joseph-du-Lac,

Comme l’ensemble des citoyennes et citoyens du Québec, vous êtes conviés à exercer votre droit de vote le 2 novembre prochain, afin de procéder à l’élection d’une personne au poste de maire ou mairesse et de six personnes aux postes de conseillers municipaux ou de conseillères municipales dont plus d’une candidature aura été déposée avant le 3 octobre 2025, 16 h 30.

Les personnes élues formeront le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac jusqu’en novembre 2029.

À titre de président d’élection, il est de mon devoir de bien renseigner les électeurs et les candidats aux postes à pourvoir, tout au long du processus électoral. Vous trouverez donc, dans ces pages, des renseignements pertinents sur les mises en candidature, la liste électorale, et sur le calendrier électoral.

Toute personne intéressée à pourvoir un poste doit se procurer une trousse de mise en candidature, laquelle est disponible au bureau d’élection (copie papier), sur le site www.sjdl.qc.ca/elections ou à l’adresse elections2025@sjdl.qc.ca (version électronique).

Enfin, j’encourage toute la population à voter, que ce soit par anticipation le 26 octobre ou lors du jour du scrutin du 2 novembre 2025.



Stéphane Giguère
Président d’élection, Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

L’exercice du droit de vote

Vote par anticipation :
26 octobre 2025, de 12 h à 20 h

Jour du scrutin : 2 novembre, 10 h à 20 h

PREUVES D’IDENTITÉ

Pour voter, vous devez confirmer votre identité à visage découvert et en présentant une pièce d’identité avec photo, soit :

- carte d’assurance maladie délivrée par la Régie de l’assurance maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l’assurance automobile du Québec;
- passeport canadien;
- carte d’identité des Forces armées canadiennes;
- certificat de statut d’Indien.

Apportez le carton « Avis d’inscription » à votre nom, reçu par la poste.



LES CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE ÉLECTEUR SONT LES SUIVANTES :

- Avoir 18 ans le 2 novembre 2025;
- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être dans un cas d’incapacité de voter prévu par la loi c’est-à-dire être en curatelle ou coupable d’une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

ET

Remplir l’une des deux conditions suivantes, au 2 novembre 2025 :

- 1. Si votre domicile est situé dans la municipalité, vous devez :**
 - Habiter au Québec depuis au moins six mois.
- 2. Si votre domicile n’est pas situé dans la municipalité, vous devez :**
 - Être propriétaire d’un immeuble ou occuper un établissement d’entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours;
 - Avoir transmis une demande d’inscription ou une procuration à la municipalité dans les délais requis.

De plus, afin d’exercer son droit de vote, l’électeur doit être inscrit sur la liste électorale.



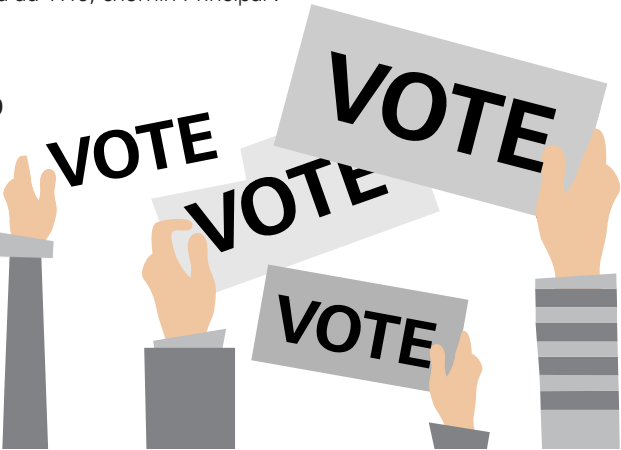
La liste électorale

Toute personne inscrite sur cette liste recevra un avis d’inscription par la poste.

Il est de la responsabilité de l’électeur de s’assurer de son inscription sur la liste électorale municipale et de vérifier l’exactitude des renseignements qui s’y trouvent. Celle-ci sera disponible pour consultation à la mairie (1110, chemin Principal) dès le 8 octobre.

Si un électeur n’est pas inscrit ou que l’information sur son avis d’inscription est inexacte, il doit se présenter devant la Commission de révision, qui siègera au 1110, chemin Principal :

- **14 octobre, 19 h à 22 h**
- **16 octobre, 14 h 30 à 17 h 30**
- **20 octobre, de 10 h à 13 h**



Personnel électoral recherché

La Municipalité est à la recherche de personnes intéressées à travailler, lors du jour du scrutin ou des jours de vote par anticipation, à titre de :

- Scrutateur • Secrétaire • Tables d’accueil et de vérification des électeurs
- Membres de la commission de révision

Tout membre du personnel électoral doit prêter serment à l’effet qu’il exercera sa fonction conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et qu’il ne peut se livrer à une activité de nature partisane le jour prévu pour l’exercice de ses fonctions.

→ **Les personnes intéressées doivent écrire à elections2025@sjdl.qc.ca.**



Où allez voter :

Le bureau de vote est situé à l’école du Grand-Pommier (257, rue Yvon).

